FE.REPUBLIQUE DU BENIN -----PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-174 DU 05 MAI 2009

portant nomination de Madame Fernande QUENUM en qualité de Conseiller Honoraire à la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi organique n° 94-027 du 18 mars 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la Magistrature ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance des 18 et 28 juillet 2008 ;
 - Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 2009 ;

DECRETE:

Article 1er: Conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant Statut de la Magistrature, Madame Fernande QUENUM, Magistrat, admise à la retraite, est nommée Conseiller Honoraire à la Cour Suprême.

Article 2 : Les obligations et avantages prévus aux articles 84 et 85 de la loi n° 2001-35 du 21 juin 2001 sont accordés à l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 05 mai 2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat. Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du

Gouvernement,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Economie

et des Finances.

Victor Prudent TOPANOU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH-PPG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSEE 01 JO 1.-